INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

2020-01-22

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance régulière du mois de janvier, tenue ce **22e jour du mois de janvier 2020 à 19 h** en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Robert Meyer	Boileau
Pierre Labonté	Bowman
David Pharand	Duhamel
François Clermont, rep.	Fassett
Louis Venne	Lac-des-Plages
Jean-Paul Descoeurs	Lac-Simon
Alain Gamache	Canton de Lochaber
Pierre Renaud	Canton de Lochaber-Partie-Ouest
Robert Bertrand	Mayo
Martin Deschênes	Montebello
Stéphane Séguin	Montpellier
Michael Kane	Mulgrave-et-Derry
Gilbert Dardel	Namur
Carol Fortier	Notre-Dame-de-Bonsecours
François Gauthier	Notre-Dame-de-la-Paix
Paul Gagnon, rep.	Papineauville
Christian Pilon	Plaisance
Luc Desjardins	Ripon
Jean-René Carrière	Saint-André-Avellin
Hugo Desormeaux	Saint-Émile-de-Suffolk
Yvon Landry, rep.	Saint-Sixte
Jean Lanthier, rep.	Thurso
Roland Montpetit	Val-des-Bois

Absent :

Gilles Tremblay	Chénéville

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Mot du préfet

3. Appel des conseillers (information)

4. Ouverture de la séance (décision)

5. Adoption de l'ordre du jour (décision)

6. Dépôt et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019 (décision)

6.1 Décret – Révision du système de droits de vote en fonction de la population (information)

7. <u>Questions du public</u>

8. <u>Planification et gestion des ressources financières et humaines</u>

8.1 Adoption de la Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de services et les cadres de la MRC et ses annexes – Recommandation du Comité administratif (décision)

8.2 Adoption de la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel de la MRC – Recommandation du Comité administratif (décision)

8.3 Adoption de la Politique sur la drogue et l'alcool au travail de la MRC – Recommandation de la MRC (décision)

8.4 Structure administrative de la MRC – Proposition d'ajustements – Recommandation du Comité administratif (décision)

8.5 Addenda au contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale – Recommandation du Comité administratif (décision)

8.6 Adoption du plan d'action 2020 de la MRC (décision)

9. <u>Questions sur le suivi des résolutions</u>

9.1 Conseil des maires du 18 décembre 2019 – Dépôt du rapport sommaire des suivis (information)

9.2 Comité administratif du 8 et du 15 janvier 2020 – Dépôt des procès-verbaux et des rapports sommaires de suivi (information)

10. <u>Service de développement économique</u>

10.1 Rapport des activités de la MRC

10.1.1 Adoption de la politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes – Recommandation de la Commission de développement du milieu (décision)

10.1.2 Addenda à l'entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) concernant le Fonds local d'investissement (FLI) (information)

10.2 Plan de développement et de diversification économique

10.2.1 Reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) – Année financière 2018-2019 (décision)

10.2.2 Adoption de la déclaration commune de services – Fédération québécoise des municipalités (FQM) (décision)

10.3 Rapport des activités d'Internet Papineau Inc. – Suivi des activités (information)

11. <u>Évaluation foncière</u>

12. <u>Aménagement du territoire, ressources naturelles et environnement</u>

12.1 Aménagement du territoire

12.2 Ressources naturelles

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

12.2.1 Dépôt d'un mémoire de la MRC de Papineau sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec (décision)

12.3 Environnement

12.3.1 Environnement

12.3.2 Plan de gestion des matières résiduelles

12.3.3 Cours d'eau municipaux

12.4 Technologie de l'information et des communications

12.4.1 Appel d'offres AP-2019-11-005 – Octroi du contrat lié à l'achat d'équipement informatique et logiciels – Recommandation du Comité administratif (décision)

12.4.2 Adhésion à l'entente intermunicipale liée au réseau de téléphonie IP – Municipalité de Mulgrave-et-Derry – Recommandation du Comité administratif (décision)

12.4.3 Réseau de fibre optique de la MRC de Papineau – Déploiement de la phase I – Lancement d'un appel d'offres pour l'octroi d'un mandat de surveillance et d'accompagnement – Recommandation du Comité administratif (décision)

12.5 Transport

12.5.1 Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local – MRC du Haut-Saint-François – Recommandation de la Commission des Transports (décision)

13. Sécurité publique

13.1 Sécurité publique

13.2 Sécurité incendie

13.3 Cour municipale

14. Rapport des comités et des représentants

14.1 Commissions de la MRC de Papineau – Recommandation du Comité administratif (décision)

14.2 Composition des commissions et des comités de la MRC – Nomination des membres (décision)

14.3 Représentation de la MRC de Papineau 2020 au sein des différentes instances locales, territoriales et régionales – Nomination (décision)

15. Demandes d'appui

15.1 Projet d'agrandissement de l'école primaire Saint-Cœur-de-Marie – Municipalité de Ripon (décision)

15.2 Service de mentorat aux coordonnateurs des camps de jour municipaux – Loisir sport Outaouais (décision)

15.3 Projet de loi 48 – Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles – Fédération québécoise des municipalités (FQM) (décision)

16. Calendrier des rencontres

16.1 Dépôt du calendrier des rencontres pour les mois de janvier à décembre 2020 (information)

17. Correspondance

18. Divers (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal*)

19. Délégation de compétence

20. Questions des membres et propos du Préfet

20.1 Dossier des commissions scolaires (information)

20.2 Pensées pour monsieur André Bélisle (information)

20.3 Création d'un répertoire des activités municipales (information)

20.4 Remerciements pour l'accueil chaleureux – Représentant de la Municipalité de Fassett (information)

21. <u>Questions du public</u>

22. Levée de la séance (décision)

2. MOT DU PRÉFET

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il rappelle aux membres la tenue du déjeuner des élus le 13 mars prochain. Monsieur le Préfet informe les membres qu'un forum sur l'industrie forestière aura lieu à Québec le 19 février prochain. Il mentionne également l'importance de la présence de la MRC à cet événement. Messieurs Luc Desjardins, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Ripon, et Marc Carrière, directeur du Service de développement du territoire, seront présents à ce forum. Il souhaite la bienvenue à madame Marie-Chantale Dallaire qui assurera les fonctions de la coordonnatrice administrative lors du congé de maternité de cette dernière.

Monsieur Marc Carrière, directeur du Service du développement du territoire, informe les membres de la tenue d'un Forum sur l'agriculture et l'alimentation qui aura lieu les 21 et 22 février 2020. À cet égard, il les invite à transmettre l'information aux agriculteurs de leur municipalité respective.

4. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2020-01-001

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller Roland Montpetit
et résolu unanimement

QUE :
L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-002

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Labonté
appuyé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

6. DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2019

2020-01-003

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, lequel est déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Roland Montpetit
appuyé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019 soit et est adopté tel que déposé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

6.1 DÉCRET – RÉVISION DU SYSTÈME DE DROITS DE VOTE EN FONCTION DE LA POPULATION

Les membres prennent connaissance du décret numéro 1259-2019, daté du 18 décembre 2019, relatif à la révision du système de droits de vote en fonction de la population. Les municipalités locales auront désormais un vote par municipalité, conformément au dit décret et sa date de publication.

7. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

8. PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

8.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES RESPONSABLES DE SERVICES ET LES CADRES DE LA MRC ET SES ANNEXES – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-01-004

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-224, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2015, adoptant le Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines révisé de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à la conclusion de la première convention collective de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-06-205, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 juin 2019, octroyant un contrat à la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines, afin de procéder à la révision du Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres;

ATTENDU la présentation de la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les responsables de services et les cadres par madame Julie Desjardins effectuée auprès des membres du Comité administratif le 2 octobre dernier;

ATTENDU les modifications apportées audit document à la demande des membres du Comité administratif le 2 octobre dernier;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-11-330, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2019, laquelle recommande au Conseil des maires l'adoption de la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les responsables de services et les cadres préparée par madame Julie Desjardins;

ATTENDU la présentation de ladite politique effectuée auprès des membres du Conseil des maires le 22 janvier 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller Martin Deschênes
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Conseil des maires entérinent la recommandation du Comité administratif et adoptent la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les responsables de services et les cadres préparée par madame Julie Desjardins, conformément à la résolution numéro CA-2019-06-205;

QUE :
Le Comité administratif soit mandaté pour émettre une recommandation au Conseil des maires quant aux modalités liées au rendement, à l'évaluation des employés et leur cheminement au sein de leur échelle salariale respective;

QUE :
Ladite recommandation sera présentée à la séance du Conseil des maires prévue le 18 mars 2020;

QUE :
Ladite Politique entre en vigueur à compter du 1er janvier 2020;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès des responsables de services et des cadres.

Adoptée.

8.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL DE LA MRC – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-01-005

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-224, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2015, adoptant le Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines révisé de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à la conclusion de la première convention collective de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-06-205, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 juin 2019, octroyant un contrat à la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines, afin de procéder à la révision du Manuel des politiques en matière de gestion des

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres;

ATTENDU la présentation du projet de politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de service et les cadres de la MRC préparée par madame Julie Desjardins effectuée auprès des membres du Comité administratif le 2 octobre dernier;

ATTENDU les modifications apportées audit document à la demande des membres du Comité administratif le 2 octobre dernier;

ATTENDU le dépôt d'une Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel, conformément aux demandes du Comité administratif dans le cadre de la présente séance;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-11-330, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2019, laquelle recommande au Conseil des maires l'adoption de la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel préparé par madame Julie Desjardins conformément à la Loi applicable;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
appuyé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les membres Conseil des maires entérinent la recommandation du Comité administratif et adoptent la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel préparée par madame Julie Desjardins, conformément à la résolution numéro CA-2019-06-205;

QUE :
Ladite Politique entre en vigueur à compter du 1er janvier 2020;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès des employés de la MRC.

Adoptée.

8.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA DROGUE ET L'ALCOOL AU TRAVAIL DE LA MRC – RECOMMANDATION DE LA MRC

2020-01-006

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-224, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2015, adoptant le Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines révisé de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à la conclusion de la première convention collective de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-06-205, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 juin 2019, octroyant un contrat à la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines, afin de procéder à la révision du Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres;

ATTENDU la présentation du projet de politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de service et les cadres par madame Julie Desjardins effectuée auprès des membres du Comité administratif le 2 octobre dernier;

ATTENDU les modifications apportées audit document à la demande des membres du Comité administratif le 2 octobre dernier;

ATTENDU le dépôt d'une Politique sur la drogue et l'alcool au travail, conformément aux demandes du Comité administratif dans le cadre de la présente séance;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-11-330, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2019, laquelle recommande au Conseil des maires l'adoption de la Politique sur la drogue et l'alcool au travail préparé par madame Julie Desjardins conformément à la Loi applicable;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
appuyé par M. le conseiller Pierre Labonté
et résolu unanimement

QUE :
Les membres Conseil des maires entérinent la recommandation du Comité administratif et adoptent la Politique sur la drogue et l'alcool au travail préparée par madame Julie Desjardins, conformément à la résolution numéro CA-2019-06-205;

QUE :
Ladite Politique entre en vigueur à compter du 1er janvier 2020;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès des employés de la MRC.

Adoptée.

8.4 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA MRC – PROPOSITION D'AJUSTEMENTS – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-01-007

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-177, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, approuvant, notamment, le schéma organisationnel de la MRC défini conformément aux résolutions numéro 2014-10-160, 2014-11-171 et 2014-11-173 ainsi que les mesures découlant du Pacte fiscal transitoire 2015 ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-03-090, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 mars 2018, relative à l'octroi du contrat à la firme Julie Desjardins, consultante, ressources humaines, en ce qui a trait à la révision des postes-cadres de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-05-183, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 16 mai 2018, relative à la poursuite du mandat initié dans le cadre de la révision de la structure administrative;

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à l'adoption de la structure administrative proposée par la consultante, madame Julie Desjardins;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU les discussions tenues, notamment lors de la rencontre du Comité des relations professionnelles tenue le 7 mai 2019, relatives à la structure administrative de la MRC ainsi qu'aux descriptions de tâches qui y sont associées;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-016, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020, laquelle recommande au Conseil des maires l'adoption des ajustements à la structure administrative proposés par la direction générale et expliqués dans le cadre de ladite séance;

ATTENDU la documentation ajustée conséquemment soumise aux membres du Conseil des maires pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Jean Lanthier
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et adopte les ajustements à la structure administrative proposés et expliqués, incluant les descriptions de tâches visées, dans le cadre de la présente séance;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

8.5 ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-01-008

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-225, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le décembre 2015, relative à la nomination de madame Roxanne Lauzon à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-006, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, relative à la prolongation du contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale pour une période d'un (1) an ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-004, adoptée lors de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier 2020, relative à l'adoption de la Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de services et les cadres de la MRC ;

ATTENDU la proposition d'addenda au contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale présenté dans le cadre de la présente séance;

ATTENDU que l'annexe de l'addenda figure dans la Politique de gestion des ressources humaines des responsables de services et des cadres de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-029, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 15 janvier dernier, laquelle

recommande Conseil des maires d'accepter l'addenda au contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, conformément à la proposition déposée dans le cadre de la présente séance;

Il est résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et accepte l'addenda au contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, conformément à la proposition déposée dans le cadre de la présente séance;

ET QUE :
Le Préfet soit et est autorisé pour signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandaté pour en assurer les suivis.

Adoptée à l'unanimité.

8.6 ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2020 DE LA MRC

2020-01-009

ATTENDU que la MRC de Papineau s'est dotée d'un Plan stratégique régional 2007-2012 le 20 juin 2007 par le biais de la résolution numéro 2007-06-95;

ATTENDU que la MRC de Papineau poursuit sa mission établie au sein de son Plan stratégique régional 2007-2012 qui consiste à assurer le leadership de l'aménagement et du développement harmonieux et durable de son territoire et, plus spécifiquement, ses orientations stratégiques en se dotant d'un plan d'action;

ATTENDU que l'élaboration, la réalisation et la révision d'un plan d'action permettront aux membres du Conseil ainsi qu'aux partenaires de la MRC de connaître concrètement les interventions accomplies par la MRC, de les évaluer, de dresser un bilan sur ces dernières et de prévoir les futures actions pour l'année suivante en fonction des conclusions et des recommandations de l'année en cours;

ATTENDU le Plan d'action de la MRC pour l'année 2020 déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
appuyé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires adopte le Plan d'action de la MRC de Papineau pour l'année 2020 et mandate la direction générale pour en assurer la réalisation en mettant l'accent sur les priorités ciblées;

ET QUE :
La direction générale de la MRC de Papineau en fasse la promotion et en divulgue le contenu auprès de ses partenaires situés sur le territoire de la MRC de Papineau ainsi que dans l'ensemble de la région de l'Outaouais.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

9. QUESTIONS SUR LE SUIVI DES RÉSOLUTIONS

9.1 CONSEIL DES MAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2019 – DÉPÔT DU RAPPORT SOMMAIRE DES SUIVIS

Le rapport sommaire sur les suivis des résolutions adoptées lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019 est déposé dans le cadre de la présente séance à titre d'information.

9.2 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 ET DU 15 JANVIER 2020 – DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RAPPORTS SOMMAIRES DE SUIVI

Plusieurs sujets traités lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020 sont à l'ordre du jour de la présente séance. Les procès-verbaux desdites séances sont déposés au cahier des membres à titre d'information. Les numéros des résolutions concernées dans le cadre de cette séance sont de CA-2020-01-001 à CA-2020-01-032.

10. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1 Rapport des activités de la MRC

10.1.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES – RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

2020-01-010

ATTENDU que l'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie;

ATTENDU que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique;

ATTENDU que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser davantage vers l'égalité;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-06-209, adoptée lors de la séance spéciale du Comité administratif tenue le 5 juin 2018, laquelle recommande au Conseil des maires la création d'un comité de travail dont le mandat consistera à élaborer une politique et un plan d'action favorisant l'atteinte de la parité femmes/hommes;

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-102, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 juin 2018, relative à la création d'un comité dont le mandat consistait à élaborer une politique et un plan d'action favorisant l'atteinte de la parité femmes/hommes;

ATTENDU les recommandations émises par le comité de travail composé de monsieur Jean-Paul Descoeurs, monsieur Laurent Clément, madame Chantal Crête, madame Francine St-Jean, madame Francine Marcoux, madame Fanny St-Amour et madame Lyne Bouchard, accompagnatrice de l'organisme AGIR;

ATTENDU les recommandations de la Commission de développement du milieu exprimées lors de la rencontre tenue le 20 novembre dernier à cet égard;

ATTENDU la présentation effectuée le 22 janvier 2020 par les représentantes de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) concernant le projet de politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes, lesquelles ont été mandatées par la Commission du développement du milieu pour réaliser ladite présentation;

Il est proposé par M. le conseiller Christian Pilon
appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation de la Commission de développement du milieu et adopte la politique d'égalité entre les hommes et les femmes de la MRC de Papineau;

QUE :
La Commission de développement du milieu soit l'instance responsable de la mise en œuvre de cette politique;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

10.1.2 ADDENDA À L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI) CONCERNANT LE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Les membres prennent connaissance la résolution numéro CA-2020-01-026, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier dernier, relative à l'acceptation des clauses et des modalités de l'avenant soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation en lien avec la gestion du Fonds local d'investissement (FLI), et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

10.2 <u>Plan de développement et de diversification économique</u>

10.2.1 REDDITION DE COMPTES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019

2020-01-011

ATTENDU la résolution numéro 2015-06-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 juin 2015, autorisant la signature de l'entente relative à la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU que pour obtenir les versements attendus du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une reddition de comptes pour l'année 2018-2019 doit être réalisée;

ATTENDU que le rapport d'activités pour l'année 2018-2019 a été déposé au cahier des membres à titre d'information ;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

QUE :
Les membres du Conseil des maires adoptent le rapport d'activités pour l'année 2018-2019 lié à la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT), conformément aux exigences du MAMH;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès du MAMH, afin d'obtenir les versements prévus à l'entente relative à la gestion du FDT (années financières 2018-2019 et 2019-2020).

Adoptée.

10.2.2 ADOPTION DE LA DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

2020-01-012

ATTENDU qu'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale;

ATTENDU que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

ATTENDU que le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat;

ATTENDU l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de juin 2019;

ATTENDU que l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

ATTENDU que la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

ATTENDU que RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

ATTENDU que le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

ATTENDU que pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
appuyé par M. le conseiller Christian Pilon
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires adhère à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional de la FQM tel que recommandé par l'Assemblée des MRC en juin 2019;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

10.3 Rapport des activités d'Internet Papineau Inc. – Suivi des activités

Monsieur Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, informe les membres qu'Internet Papineau a pris possession d'un lieu dans le but d'y tenir les rencontres et d'entreposer l'équipement lié au projet « Papineau Numérique ». Il informe également les membres de la tenue de l'Assemblée générale prévue en mars prochain et de la tenue d'une rencontre technique avec la firme BC2 et Internet Papineau prévue la semaine prochaine.

11. ÉVALUATION FONCIÈRE

Monsieur le Préfet informe les membres que la prochaine rencontre du Comité d'évaluation aura lieu en février prochain.

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

12.1 Aménagement du territoire

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.2 Ressources naturelles

12.2.1 DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU SUR LA MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES AU QUÉBEC

2020-01-013

ATTENDU que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a amorcé, en novembre 2019, une réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;

ATTENDU que les partenaires, les représentants du milieu et les citoyens sont invités à contribuer à cette réflexion et à la définition des orientations gouvernementales en matière de mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, notamment par le dépôt d'un mémoire d'ici le 7 février 2020;

ATTENDU que le territoire de la MRC de Papineau est visé par plusieurs titres miniers et que celle-ci a amorcé une réflexion sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) en référence au règlement numéro 165-2018;

ATTENDU que, dans le guide de discussion concernant la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, le territoire de la MRC de Papineau est ciblé pour son potentiel d'exploitation du graphite;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU qu'il est pertinent d'exprimer le point de vue de la MRC sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec en déposant un mémoire;

ATTENDU le dépôt d'un projet de mémoire auprès des membres du Conseil des maires pour considération, lequel a été préparé par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Roland Montpetit
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Conseil des maires adoptent le mémoire de la MRC sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques déposé dans le cadre de la présente séance;

QUE :
Ce mémoire soit déposé au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, d'ici le 7 février 2020 dans le cadre de la réflexion du gouvernement sur le sujet, conformément à l'échéancier établi par ce dernier;

QU' :
Un appui soit demandé aux MRC de l'Outaouais et des Laurentides;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

c.c. Monsieur Mathieu Lacombe, député de Papineau

12.3 Environnement

12.3.1 ENVIRONNEMENT

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3.2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.3.3 COURS D'EAU MUNICIPAUX

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

12.4 Technologie de l'information et des communications

12.4.1 APPEL D'OFFRES AP-2019-11-005 – OCTROI DU CONTRAT LIÉ À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIELS – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-01-014

ATTENDU la résolution numéro CA 2019-11-335, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2019, autorisant le lancement d'un appel d'offres sur invitation relatif à l'acquisition des serveurs et des logiciels requis pour le réseau de téléphonie IP et de messagerie ;

ATTENDU que les coûts de remplacement de ces serveurs et des logiciels sont estimés à plus de 25 000 $ et moins de 101 100 $;

ATTENDU que deux fournisseurs ont reçu les documents d'appel d'offres, soit SSP Télécom Inc. et Groupe DL Solutions informatiques ;

ATTENDU que la seule soumission reçue a été ouverte le 16 décembre 2019 ;

ATTENDU que Groupe DL Solutions informatiques a déposé une offre au montant de 31 264.50 $, avant taxes et que la soumission était conforme au document d'appel d'offres ;

ATTENDU que le coordonnateur en géomatique et informatique recommande l'acceptation de la soumission du Groupe DL Solutions informatiques ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-008, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020, laquelle recommande au Conseil des maires d'octroyer le contrat d'acquisition des serveurs et des logiciels requis pour le réseau de téléphonie IP et de messagerie au Groupe DL Solutions informatiques, au montant de 31 264.50 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller François Gauthier
appuyé par M. le conseiller Christian Pilon
et résolu

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et octroie le contrat d'acquisition des serveurs et des logiciels requis pour le réseau de téléphonie IP et de messagerie au Groupe DL Solutions informatiques, au montant de 31 264.50 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 65903 414;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Monsieur Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, demande le vote.

# VOIX	POUR	CONTRE	ABSENT	TOTAL
24	22	1	1	24

Adoptée à la majorité.

Monsieur Pierre Renaud, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, s'oppose à ladite résolution.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Le sujet « Révision des procédures de la Politique contractuelle de la MRC » sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité administratif prévue le 5 février prochain.

12.4.2 ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE LIÉE AU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP – MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-01-015

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

ATTENDU que l'entente intermunicipale a été conclue entre dix-huit (18) municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012;

ATTENDU que l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer;

ATTENDU que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite Municipalité tenue le 4 décembre 2019;

ATTENDU que suivant la procédure prévue à l'entente intermunicipale, la Municipalité de Mulgrave-et-Derry doit consulter les municipalités membres afin qu'elles se prononcent sur son adhésion, incluant la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-010, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020, laquelle recommande au Conseil des maires d'accepter l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
et résolu unanimement

QUE,
Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

QU' :
Une copie de la présente résolution soit acheminée aux municipalités locales membres de ladite entente intermunicipale afin que ces dernières se prononcent sur l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à ladite entente;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

12.4.3 RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC DE PAPINEAU – DÉPLOIEMENT DE LA PHASE I – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-01-016

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) », par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau, au Comité des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017, au Comité administratif le 1er février 2017 ainsi qu'au Conseil des maires le 15 février 2017;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, l'acceptation dudit projet;

ATTENDU la résolution numéro CA-2017-02-026, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1er février 2017, recommandant au Conseil des maires d'accepter le projet et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial;

ATTENDU la résolution numéro CA-2017-03-052, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1er mars 2017, relative à l'octroi d'un contrat de services à monsieur David Pineault à titre de consultant externe pour la présentation des demandes d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » pour le projet « Fibre à la maison (FFTH) », et ce, sur une base horaire pour un maximum de 5 000 $, le tout conformément à la résolution numéro 2017-02-024;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » a été déposée pour le projet nommé à ce moment « Fibre à la maison »;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004;

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU que le projet « Papineau Numérique » prévoit une ressource mandatée, notamment pour coordonner les travaux entre la MRC, le bureau de projet, les bailleurs de fonds et les partenaires associés;

ATTENDU que les frais associés à cette ressource sont admissibles aux programmes gouvernementaux autorisés, lesquels sont estimés à un montant supérieur à 25 000 $ et inférieur à 101 100 $;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-020, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020, laquelle recommande au Conseil des maires de lancer un appel d'offres sur invitation pour octroyer un mandat de surveillance et d'accompagnement dans le cadre du déploiement de la phase I du réseau collectif de fibre optique, lequel s'intitule « Papineau Numérique »;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
appuyé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour octroyer un mandat de surveillance et d'accompagnement dans le cadre du déploiement de la phase I du réseau collectif de fibre optique, lequel s'intitule « Papineau Numérique »;

QU' :
Un comité de sélection soit formé, conformément à la réglementation applicable, et mandaté pour émettre une recommandation au Conseil des maires quant à l'octroi dudit contrat;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

12.5 <u>Transport</u>

12.5.1 DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS – RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

2020-01-017

ATTENDU que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

ATTENDU que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François et cinq (5) municipalités longeant la route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont

signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq (5) municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités;
- L'accès difficile aux programmes existants;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- La pérennité des infrastructures;

ATTENDU la recommandation émise par la Commission des Transports lors de la rencontre tenue le 10 décembre 2019 laquelle appuie les démarches initiées par la MRC du Haut-Saint-François et les cinq (5) municipalités;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin
appuyé par M. le conseiller David Pharand
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation de la Commission des Transports et appuie les démarches initiées par la MRC du Haut-Saint-François et les cinq (5) municipalités auprès du ministre des Finances, de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministre des Transports afin que soit constitué un nouveau fonds pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Sécurité publique

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13.2 Sécurité incendie

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

13.3 Cour municipale

Aucune information n'est déposée dans le cadre de la présente séance.

14. RAPPORT DES COMITÉS ET DES REPRÉSENTANTS

14.1 COMMISSIONS DE LA MRC DE PAPINEAU – RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-01-018

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU la résolution numéro 2018-01-005, adoptée dans le cadre de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2018, concernant, notamment, l'organigramme des commissions et des comités de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2018-04-068, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 avril 2018, relative à l'adoption dudit organigramme, lequel présente la structure préconisée pour les commissions et les comités de la MRC, conformément aux recommandations émises par les commissions;

ATTENDU que la MRC de Papineau a mis en place différentes instances afin de favoriser la participation active de ses membres, de les consulter sur différents sujets qui la concerne et, par le fait même, d'alimenter et de bonifier ses décisions ainsi que les interventions de son personnel;

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-076, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le mai 2018, relative à l'approbation des principes et des orientations énoncés dans le document intitulé « Cadre de référence des commissions et des comités », notamment, avec leur gestion, leur fonctionnement et le mécanisme de communication privilégié, conformément aux recommandations émises par les présidents des commissions;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-031, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 15 janvier 2020, laquelle recommande au Conseil des maires d'accepter les modifications apportées au document intitulé « Cadre de référence des commissions et des comités », lequel a été modifié dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires entérine la recommandation du Comité administratif et accepte les modifications apportées au document intitulé « Cadre de référence des commissions et des comités », notamment, avec leur gestion, leur fonctionnement et le mécanisme de communication privilégié;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

Monsieur Louis Venne, maire de la Municipalité de Lac-des-Plages, quitte son siège; il est 21h03. Le quorum est maintenu.

14.2 COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS DE LA MRC – NOMINATION DES MEMBRES

2020-01-019

ATTENDU la résolution numéro 2018-01-005, adoptée dans le cadre de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2018, concernant, notamment, l'organigramme des commissions et des comités de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2018-04-068, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 avril 2018, relative à l'adoption dudit

organigramme, lequel présente la structure préconisée pour les commissions et les comités de la MRC, conformément aux recommandations émises par les commissions;

ATTENDU que la MRC de Papineau a mis en place différentes instances afin de favoriser la participation active de ses membres, de les consulter sur différents sujets qui la concerne et, par le fait même, d'alimenter et de bonifier ses décisions ainsi que les interventions de son personnel;

ATTENDU que, selon la procédure privilégiée, les membres sont invités à réviser leur participation au sein de ces instances et à y apporter des changements, s'il y a lieu, à chaque année;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires adopte le cadre de référence révisé des commissions et des comités ainsi que le tableau portant sur les représentants de la MRC au sein de ses divers commissions et comités pour l'année 2020 en tenant compte des changements et des ajouts faits par les membres séance tenante;

QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont d'office membres des instances de la MRC;

ET QUE :
Les représentants de la MRC au sein de ses divers comités[1] soient admissibles au remboursement des frais de déplacement, de représentation ainsi qu'à une rémunération (jetons de présence) sur présentation des pièces justificatives, le tout en conformité à la réglementation et à la Loi applicables.

Adoptée.

14.3 REPRÉSENTATION DE LA MRC DE PAPINEAU 2020 AU SEIN DES DIFFÉRENTES INSTANCES LOCALES, TERRITORIALES ET RÉGIONALES – NOMINATION

2020-01-020

ATTENDU la résolution numéro 2018-01-005, adoptée dans le cadre de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2018, concernant, notamment l'organigramme des commissions et des comités de la MRC et sa représentation au sein de différentes instances;

ATTENDU que la MRC de Papineau est sollicitée par plusieurs partenaires locaux, territoriaux et régionaux, dans le but de siéger au sein de leurs instances respectives, puisqu'elle est une actrice importante en ce qui a trait à l'aménagement et au développement du territoire;

ATTENDU qu'il est pertinent et avantageux, dans le cadre de la réalisation de la mission et de la vision sur l'aménagement et le développement du territoire, que la MRC de Papineau s'implique auprès de ses partenaires (culturels, économiques, environnementaux et sociaux) tant locaux, territoriaux que régionaux;

[1] Il s'agit de comités sous l'égide de la MRC de Papineau

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU que, selon la procédure privilégiée, les membres sont invités à réviser leur participation au sein de ces instances et y apporter des changements, s'il y a lieu, à chaque année;

Il est proposé par M. le conseiller Martin Deschênes
appuyé par M. le conseiller Roland Montpetit
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires adopte le tableau portant sur les représentants de la MRC au sein de différentes instances de la région pour l'année 2020 en tenant compte des changements et des ajouts faits par les membres séance tenante;

ET QUE :
Les représentants de la MRC soient admissibles au remboursement des frais de déplacement et de représentation sur présentation des pièces justificatives, le tout en conformité à la réglementation et à la Loi applicables.

Adoptée.

15. DEMANDES D'APPUI

15.1 PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-CŒUR-DE-MARIE – MUNICIPALITÉ DE RIPON

2020-01-021

ATTENDU que l'École primaire Saint-Cœur-de-Marie de Ripon vit depuis plusieurs années déjà, une problématique d'être au maximum de sa capacité d'accueil, par exemple cette année, bien que la capacité de l'école représente 134 élèves, 156 élèves y ont été inscrits;

ATTENDU que cette problématique fait en sorte que des élèves sont transférés dans d'autres écoles, à titre d'exemple, l'année dernière (2018-2019), ce sont 8 élèves qui ont été transférés dans d'autres écoles, et cette année (2019-2020), 3 élèves ont subi ce transfert;

ATTENDU que malgré le fait que le nombre d'élèves transférés est moins élevé cette année, d'une part en raison de la baisse de l'indice de défavorisation de 8/10 qui permet donc d'augmenter le nombre d'élèves par classe, la problématique est toujours présente;

ATTENDU que malgré le fait que le nombre d'élèves transférés est moindre cette année, d'autre part en raison d'une décision de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées qui permet d'avoir aussi plus d'élèves par classe étant donné que l'école de débordement est, elle aussi, à pleine capacité, la problématique demeure présente;

ATTENDU que depuis plusieurs années déjà, l'école vit également une problématique liée au manque d'espace criant, notamment :

- ✓ Depuis 3 ans, les orthophonistes, les psychologues ainsi que les infirmières doivent tous travailler dans la salle des professeurs, sans compter le partage des locaux qui est difficile;
- ✓ Par exemple, le local du service de garde est partagé avec les cours d'art dramatique et le programme de garderie Passe-Partout;
- ✓ Il n'y a pas de réel gymnase pour les jeunes depuis la création de l'école en 1961. C'est la salle commune qui remplit ce rôle ce qui

constitue une problématique de par la nuisance sonore créée par les élèves-utilisateurs puisque les classes régulières sont situées juste au-dessus de cette salle;

- ✓ La cafétéria sert également de vestiaire aux élèves engendrant donc des odeurs incommodantes particulièrement en saison hivernale;

ATTENDU que depuis plusieurs années déjà, la Municipalité de Ripon vit une croissance démographique qui ne va pas en ralentissant puisque la Municipalité est de plus en plus populeuse et voit donc sa population s'accroître année après année, avant tout grâce à l'arrivée de jeunes familles;

ATTENDU que la Municipalité de Ripon qui se retrouve au 4e rang démographique de la MRC de Papineau et au 5e rang vis-à-vis sa richesse foncière a vu sa population augmenter en moyenne de 3% par année sur une période de neuf (9) années, ce qui la place au-dessus de la moyenne générale dans la MRC;

ATTENDU que la Municipalité de Ripon, 4e municipalité de la MRC de Papineau (après Saint-André-Avellin, Thurso et Papineauville) et possédant la plus grande démographie, est la seule grande municipalité qui possède seulement une école, sans compter la population scolaire grandissante des municipalités avoisinantes qui fréquente également l'école Saint-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que pour l'année 2020, il est à prévoir que la Municipalité de Ripon connaîtra une autre croissance démographique en lien avec son développement industriel puisque deux (2) entreprises prévoient débuter des activités industrielles liées à la transformation de bois et créeront ensemble environ soixante-dix (70) emplois à temps plein sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-344, adoptée lors de la séance du Conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 2 décembre 2019, laquelle confirme son appui au projet d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
appuyé par M. le conseiller Stéphane Séguin
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires appuie les démarches initiées par la Municipalité de Ripon auprès du député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et des représentants de l'École Saint-Cœur-de-Marie dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie.

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

15.2 SERVICE DE MENTORAT AUX COORDONNATEURS DES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX – LOISIR SPORT OUTAOUAIS

2020-01-022

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

ATTENDU le projet de service de mentorat aux coordonnateurs des camps de jour municipaux offert par Loisir Sport Outaouais;

ATTENDU que l'expert embauché offrira des classes de coaching aux coordonnateurs des camps de jour de la MRC de Papineau (Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Thurso et Val-des-Bois) et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU que ce projet permettra d'augmenter la durée en temps des services des camps de jour municipaux ainsi que le nombre de jeunes les fréquentant;

ATTENDU que ce projet permettra de valoriser, d'outiller et de mentorer les coordonnateurs des camps de jour municipaux et de diminuer les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre des animateurs desdits camps de jour;

ATTENDU que Loisir sport Outaouais a l'expertise pour offrir un service de mentorat et de coaching pour les coordonnateurs des camps de jour municipaux;

ATTENDU le coaching des coordonnateurs permettra d'augmenter la synergie, les compétences et le plaisir au sein de l'équipe professionnelle qui travaille auprès des enfants fréquentant les camps de jour municipaux;

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand
appuyé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Conseil des maires appuie le dépôt du projet intitulé « Services de mentorat dédié aux coordonnateurs des camps de jour municipaux » qui a été déposé par Loisir Sport Outaouais dans le cadre du programme de soutien dédié à des projets de gardes pendant la relâche scolaire et la période estivale;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

15.3 PROJET DE LOI 48 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Les membres du Conseil des maires ne donnent pas suite à la demande citée en rubrique puisque cette dernière devrait être traitée par les municipalités locales du territoire en fonction des discussions tenues dans le cadre de la présente séance.

16. CALENDRIER DES RENCONTRES

16.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES POUR LES MOIS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2020

Les membres prennent connaissance du calendrier des rencontres pour les mois de janvier à décembre 2020.

17. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

18. DIVERS (sujets soumis aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal*)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

19. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

20. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET

20.1 DOSSIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Monsieur le Préfet sonde les membres au sujet du dossier des commissions scolaires et du projet de loi 40. Après discussions, les membres suggèrent que ledit dossier soit traité par les municipalités locales. Un suivi sera effectué auprès de ces dernières en leur acheminant, notamment, l'orientation du Conseil des maires à l'égard du dossier.

Monsieur Christian Pilon, maire de la Municipalité de Plaisance, quitte son siège; il est 21h45. Le quorum est maintenu.

20.2 PENSÉES POUR MONSIEUR ANDRÉ BÉLISLE

Monsieur Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, désire offrir ses pensées à monsieur André Bélisle, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, suite à son accident.

20.3 CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, suggèrent qu'un répertoire des différentes activités organisées par les municipalités locales, par exemple les déjeuners des maires, soit créé et publié. Un suivi sera effectué par le Service de développement économique à cet égard.

20.4 REMERCIEMENTS POUR L'ACCUEIL – REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Monsieur François Clermont, représentant de la Municipalité de Fassett, désire remercier monsieur le Préfet et madame Roxanne Lauzon ainsi que les membres du Conseil des maires pour l'accueil chaleureux à son égard.

21. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée dans le cadre de la présente séance.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-023

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Renaud
appuyé par M. le conseiller Jean-Paul Descoeurs
et résolu unanimement

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

QUE :
Cette séance soit et est levée. Il est 22h15.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet